

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 532

présenté par

Mme Colombier et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 18 par la phrase suivante :

« La maîtrise de ces nouveaux espaces de conflictualité prendra notamment en compte la lutte contre les campagnes de désinformation visant à déstabiliser la France sur notre territoire et à l'étranger. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les discussions en commission qui avaient recommandé de placer l'amendement DN62 à l'alinéa 1.3.

En effet, menaçant notre liberté d'action, la désinformation, la propagande et la manipulation de l'opinion publique ont été utilisées ces dernières années par certains acteurs, étatiques ou non, pour influencer les opinions et les perceptions à l'étranger, en suscitant un sentiment anti-français, notamment dans le Sahel. Jusqu'à très récemment, elles ont eu tendance à être minorées par les autorités diplomatiques et militaires, engendrant de fâcheuses répercussions comme la fin précipitée de l'Opération Barkhane et le retrait des forces armées françaises au Mali et au Burkina Faso.

Cet amendement, vise donc à rappeler à quel point l'information et la désinformation, peuvent constituer des éléments de premier ordre en termes de menaces hybrides à l'encontre de notre pays.